AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Le fait que notre pays est à la fois détenteur d'une technologie nucléaire très avancée et fidèle partisan de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique donne d'autant plus de poids à l'appui solide qu'il accorde aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.). L'inquiétude des Canadiens devant les dangers que présente la technologie nucléaire et la nécessité d'en garantir l'application pacifique ont servi de thèmes au discours suivant, prononcé en assemblée plénière par M. William H. Barton, le 10 novembre 1976.

L'importance des programmes et responsabilités de l'Agence s'impose de plus en plus devant l'expansion des programmes nucléo-énergétiques dans le monde entier. L'agence s'efforce de plannifier la production d'énergie nucléaire par l'échange de conseils, de cours et d'information, d'élaborer des normes en matière de sûreté et de protection de l'environnement et d'augmenter la sécurité internationale en s'acquittant le plus efficacement possible de ses responsabilités croissantes en matière de garanties et en élaborant des normes de sécurité physique des matières nucléaires. Le Canada considère ces champs d'activité comme particulièrement vitaux si l'on veut que l'énergie nucléaire soit sans danger pour l'homme et son environnement et que grâce à ses utilisations pacifiques elle contribue au progrès de l'humanité au lieu de servir à la fabrication d'armes nucléaires et de devenir, ainsi, facteur de déséquilibre.

Le Canada continue d'appuyer l'expansion des programmes pacifiques d'énergie nucléaire dans le cas où celle-ci représente pour un pays le meilleur moyen de diversifier une production énergétique essentiellement tributaire des combustibles fossiles. Certains des facteurs à considérer dans le choix de l'énergie nucléaire, par exemple la nécessité de faire des économies d'échelle, bien sûr, interviennent chaque fois qu'on prend, en matière d'énergie, une décision entraînant d'importantes mise de fonds. La décision de jouer la carte de l'énergie nucléaire ou d'augmenter la capacité de ce secteur doit toutefois faire entrer en ligne de compte des facteurs supplémentaires qui nécessitent une planification et une analyse approfondie. Lorsqu'on décide de lancer ou d'élargir des programmes d'énergie nucléaire, il est indispensable de prendre également en compte ces facteurs. Pour réaliser les programmes nucléaires, il faut disposer de sources de combustibles fiables, c'est-à-dire qu'il faut de plus grandes quantités d'uranium, produit qui se fait rare, pour satisfaire les nouvelles demandes; il faut former un personnel qualifié — spécialistes et techniciens — pour faire fonctionner les centrales; il faut mettre en place des mécanismes de réglementation pour assurer la protection de ce personnel et faire mettre au point des systèmes de gestion des déchets à long terme permettant d'emmagasiner sans danger des matières irradiées.

Ce n'est nullement dans un esprit négatif que je mentionne ces considérations générales. Elles se veulent plutôt des défis pour nos sociétés, étant donné qu'il s'agit d'assurer une énergie adaptée au développement économique. L'introduction de toute nouvelle technique suppose l'apparition de nouveaux problèmes et défis. Étant donné la complexité des choix que nous sommes tous forcés de faire, il est essentiel que nous unissions nos efforts. Dans l'analyse et la solution de ces problèmes relatifs à l'énergie, le Canada fait appel à l'autorité de l'Agence dans son domaine de compétence particulière.

Le Canada a été heureux de noter, dans le rapport annuel de l'Agence pour 1975, l'attention portée à la formation du personnel et à la prestation de services consultatifs et d'aide aux États membres, en particulier aux pays en développement.

Il y a accroissement constant et notable des ressources totales disponibles au titre de l'assistance technique et le rapport annuel prend note de l'augmentation correspondante des grandes entreprises de l'Agence, par exemple des entreprises du P.N.U.D. Il est devenu manifeste que plus les nations optent pour l'utilisation à long terme de l'énergie nucléaire, plus elles font appel à l'Agence pour obtenir l'aide et les programmes de formation propres à assurer une gestion efficace et appropriée de leurs programmes nucléaires. Le Canada apporte son soutien à l'Agence et continuera d'apporter sa contribution dans les années à venir. En ce qui concerne l'assistance technique, je suis heureux de pouvoir vous assurer que le gouvernement canadien versera à nouveau cette année la quote-part fixée pour le Fonds volontaire.

Appuyant depuis longtemps l'A.I.E.A. et le T.N.P., le Canada a toujours insisté fortement, par l'intermédiaire de l'Agence, sur la nécessité d'accroître l'aide aux pays en développement en ce qui concerne l'utilisation de la science nucléaire à des fins pacifiques. Ainsi, afin d'aider l'Agence dans son précieux travail de développement, il a décidé de créer, en collaboration avec cet organisme, un fonds fiduciaire spécial de 300,000\$. Ce fonds sera entièrement administré et géré par l'A.I.E.A. et son usage limité aux États parties au T.N.P. Il est prévu que cette contribution du Canada s'ajoutera au montant d'aide au développement régulièrement fourni par l'A.I.E.A. aux États parties au T.M.P.